UNIVERSITÉ DE POITIERS

POITIERS CENTRE
POITIERS CAMPUS
ANGOULÊME
NIORT
SEGONZAC

UNIVERSITE DE POITIERS

FACULTE DE DROIT ET SCIENCES SOCIALES

L'UNITE D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

U. E. P.

2017-2018

Pôle Orientation Professionnalisation

2 rue Jean Carbonnier – Bât A1 – TSA 81100
86073 POITIERS CEDEX 9
Bureau A 54 - Campus
Tel : 05.49.45.40.96
Mail : professionnalisation.droit@univ-poitiers.fr

L'unité d'expérience professionnelle (ci-après UEP) est un stage d'une durée minimale de trois mois qui se substitue à un semestre d'enseignement. Elle peut être effectuée dans une entreprise, une administration ou une juridiction.

L'objectif de cette unité est de permettre à l'étudiant d'inclure, dans un cursus universitaire identifié, une expérience professionnelle.

Ce n'est pas une simple découverte de la structure dans laquelle est réalisé le stage. L'UEP nécessite l'exercice de missions particulières, bien définies, permettant de mettre en œuvre les disciplines enseignées ainsi que celles qui ne le seront pas.

L'étudiant doit, au moment de la constitution de son dossier, avoir réfléchi avec les professionnels référents de l'université et de la structure d'accueil, aux tenants et aboutissants du stage. Il doit pouvoir justifier de l'intérêt de sa démarche au regard de son parcours universitaire (notamment du M1) et de ses projets ultérieurs (universitaires et/ou professionnels).

Elle est soumise à une procédure d'autorisation et de suivi.

La durée de l'expérience professionnelle est **de trois mois minimum**. Elle se déroule **à partir du lundi 15 janvier 2018.**

LE CHOIX DE L'ETUDIANT

LES BONNES RAISONS

Une expérience professionnelle significative en cohérence avec les études suivies ;

Le besoin de s'évaluer à l'aune d'exigences professionnelles avant de reprendre le cursus universitaire ou de s'orienter professionnellement.

LES MAUVAISES RAISONS

L'illusion que les exigences sont moins importantes ;
La volonté d'échapper à certains cours ;
Un dossier universitaire faible.

LES ALEAS

La réalisation de l'UEP est subordonnée à l'accord d'une commission composée de membres enseignants ; l'étudiant ne peut donc être certain à l'avance d'être autorisé à aménager ainsi son année d'étude ;

L'ensemble du second semestre se joue sur une seule note ;

La réussite de l'expérience et la qualité du rapport, en partie influencées par les conditions de réalisation du stage, sont peu évaluables et maîtrisables en amont (efforts que la structure est prête à faire pour vous guider dans votre activité, degré d'autonomie, confiance, intérêt des dossiers proposés…). Il est donc essentiel de s'assurer des conditions dans lesquelles le stage se déroulera.

LA RECHERCHE DE STAGE

Il appartient à l'étudiant d'effectuer lui-même toutes les démarches concernant la recherche de la structure susceptible de l'accueillir en stage. Il est utile de les commencer le plus tôt possible pour constituer un dossier solide : prise de contact avec la structure d'accueil, entretiens avec l'enseignant référent, délimitation du sujet étudié donnant lieu à rapport, des missions confiées…

Exemples de thèmes: - ***Les aides régionales aux entreprises : l'exemple du Poitou-Charentes - Les nouveaux droits du conjoint survivant – Les incidences de la Loi du 3 décembre 2001 sur la pratique notariale – Analyse de la politique de placement de l'Africaine des Assurances – L'application des procédures de désendettement des particuliers en Haute-Vienne – L'accès des gens du voyage aux prestations sociales – Pertinence et limites du sursis avec mise à l'épreuve et obligation de soins – L'étude des modifications apportées au droit des successions – Assurance et domanialité des personnes morales de droit public – L'immigration du mineur étranger en France – Entre tradition et modernité, le nouveau cadre juridique des obligations à la charge du banquier – La conciliation entre la volonté étatique de mieux maîtriser l'immigration et le droit des ressortissants étrangers au respect de leur vie privée et familiale – Réflexion sur les conditions de responsabilisation des détenus – La Banque de France et les activités publiques économiques en Poitou-Charentes – Le Droit au séjour de l'étranger malade – La protection du survivant des compagnons en droit des successions – L'office du juge dans le traitement des difficultés des établissements de crédit – Analyse des formes sociétaires et leurs conséquences fiscales sur les exploitations agricoles des Deux-Sèvres – « La SAFER : acteur de la transmission de massifs forestiers ». – Analyse de la procédure contentieuse entre Assurance Maladie et Etablissements Hospitaliers de la Vienne. – La responsabilité du commissaire-priseur dans l'exercice de ses fonctions – Les procédures et actes liés à la politique des logements sociaux, conformément au cadre législatif et à la mission sociale – La reconnaissance juridique des lieux de vie et d'accueil – L'organisation de la prise en charge sanitaire en France : entre ancrages historiques et évolutions contemporaines, illustration par l'étude des systèmes hospitaliers dans la région Poitou Charentes- la saisine des comptes d'espèces : aspects théoriques te pratiques.***

LE DOSSIER

CONSTITUTION DU DOSSIER

L'étudiant constitue un dossier complet **comprenant :**

∗ Une lettre de motivation du candidat qui précise, notamment, les liens existant entre l'UEP et les perspectives universitaires et/ou professionnelles.

∗ Une description de la structure d'accueil et de son activité.

∗ Une lettre du responsable de la structure d'accueil indiquant :

- Les missions confiées,
- Les nom et qualités du maître de stage désigné,
- Les moyens mis à disposition,
- Les horaires,
- Les modalités du suivi du stage,
- Le sujet du rapport de stage.

∗ Une présentation précise du thème envisagé pour le rapport de stage. Celui-ci doit être en lien avec les enseignements du master dans lequel l'étudiant est inscrit.

L'étudiant dépose le dossier au ***Pôle Orientation Professionnalisation*, Campus - bâtiment A – bureau A 54 (à côté du service scolarité) pour le lundi 6 novembre 2017.**

EXAMEN DU DOSSIER

Une commission composée d'au moins deux enseignants, dont le doyen de la faculté de droit et des sciences sociales ou l'assesseur à la pédagogie examine les différents dossiers.

1) Elle vérifie notamment :

- L'adéquation de l'UEP avec la mention ou l'option choisie par l'étudiant.
- L'existence d'un encadrement suffisant au sein de la structure d'accueil.
- Le sérieux de l'expérience.
- L'intérêt du (des) thème(s) de rapport de stage envisagé (s).

2) Les candidats présélectionnés sont auditionnés par la commission **entre le 20 novembre 2017 et le 24 novembre 2017**, qui décide :

- D'autoriser l'UEP. La commission propose alors un enseignant référent au vu de sa spécialité.
- De refuser l'UEP.

3) La décision est portée à la connaissance de l'étudiant par courrier avant le **vendredi 1er décembre 2017.**

L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

DEMARCHES CONSECUTIVES A L'ACCEPTATION DE L'U.E.P.

Dès que l'étudiant a connaissance de la décision favorable de la commission, il doit **obligatoirement** passer via la plateforme AREXIS pour la demande de convention de stage, mise à disposition par l'Université de Poitiers.

Avant de rédiger votre convention sur AreXis, vous devez obtenir quelques informations essentielles notamment concernant l'organisme d'accueil. Ces informations sont répertoriées dans la fiche d'aide à la saisie d'une demande de convention qui se trouve à la fin de ce document.

Les 6 étapes de votre convention à effectuer AVANT le début de votre stage

- A partir des informations répertoriées dans la fiche d'aide à la saisie (voir ci-dessus), vous saisissez votre demande de convention de stage sur AreXis
- Votre enseignant référent valide (ou non) votre demande sur AreXis ; Vous êtes informé par mail de son avis. En cas de refus le motif vous est notifié.
- Le référent administratif de votre formation - représentant le directeur de l'UFR valide administrativement ou non votre convention ;
- Vous êtes informé par mail de l'avis donné.
- Si l'avis est positif, vous téléchargez votre convention en 3 exemplaires, vous la signez. . Puis transmettez le tout à votre organisme d'accueil pour signature.
- Si l'avis est négatif, vous prenez contact très rapidement avec votre référent administratif afin de connaitre les raisons de ce refus

Avant le début de votre stage, vous déposez un exemplaire de la convention signée par toutes les parties auprès de votre référent administratif, l'ensemble de ces formalités doit impérativement être effectué, par l'étudiant **avant le vendredi 15 décembre 2017.**

Lien vers la plateforme AreXis

RENONCIATION

L'étudiant qui souhaite ne pas poursuivre l'expérience professionnelle peut demander à renoncer à celle-ci : pour le master Droit, pour le Master 1 AES, avant le **lundi 22 janvier 2018**. Il doit obtenir pour cela l'accord de l'enseignant référent, après avis du maître de stage. Il reprend alors les cours et les travaux dirigés du deuxième semestre.

De la même manière, la structure d'accueil peut, pendant le premier mois de stage, mettre fin à l'expérience professionnelle après consultation de l'enseignant référent. Le doyen de la faculté de droit et des sciences sociales, sur proposition de cet enseignant, peut également utiliser ce droit de résiliation pendant la période probatoire d'un mois.

SUIVI DU STAGE

Au cours du stage, l'enseignant référent et le maître de stage se rencontrent (au moins trois fois selon la recommandation des instances universitaires) afin d'assurer un suivi précis du déroulement du stage. Les modalités de ces rencontres sont laissées à l'appréciation des personnes concernées.

De la même manière, des échanges réguliers entre l'étudiant et l'enseignant référent favorisent un travail de qualité.

L'EVALUATION

RAPPORT

Le rapport a pour objet l'analyse d'un sujet suffisamment transversal pour correspondre aux questions principales abordées en master. Le rapport, sans les annexes, doit avoir un volume compris entre 60 et 100 pages (Times, 12 points, interligne 1,5, marges 2,5 cm). Les annexes du rapport doivent contenir les pièces complémentaires et utiles à la compréhension du dossier.

Il doit être remis en quatre exemplaires au plus tard le **lundi 7 mai 2018** pour la première session : un exemplaire pour la structure d'accueil, un exemplaire pour le maître de stage, un exemplaire pour l'enseignant référent, un exemplaire pour le membre du jury de soutenance et un exemplaire pour le bureau des stages.

SOUTENANCE

Le rapport fait l'objet d'une soutenance devant un jury composé d'au moins trois personnes. Le président du jury de la soutenance est l'enseignant référent ; il est assisté du maître de stage et d'un autre enseignant ou professionnel sollicité par lui.

La soutenance du rapport se déroule avant le **vendredi 25 mai 2018** pour la première session. Elle débute par un exposé de l'étudiant d'environ 20 minutes qui présente son travail ; suit une discussion avec les membres du jury. Ce dernier attribue après délibération une note sur 20.

LA DEUXIEME SESSION

Lorsque l'étudiant n'est pas admis à l'issue de la première session, il n'a pas capitalisé l'unité d'expérience professionnelle. Il bénéficie alors de la seconde session d'examen. Pour cela, il doit reprendre son rapport pour l'améliorer. Celui-ci fera l'objet d'une nouvelle soutenance. La remise du nouveau rapport en cinq exemplaires s'effectue avant le **mercredi 13 juin 2018**. La soutenance se déroulera au plus tard le **vendredi 22 juin 2018**.

Fiche d'aide à la saisie d'une demande de stage sur l'application AreXis

(Document à conserver par l'étudiant)

Les données suivantes vous seront nécessaires pour saisir votre demande.

Étudiant

Nom et prénom :

Formation :

La structure d'accueil

Dénomination sociale (donner l'intitulé exact) :

Forme juridique de l'entreprise :

Numéro SIREN (9 chiffres) : Numéro SIRET (14 chiffres) :

Code APE / NAF (4 chiffres - une lettre) :

Adresse (siège social) :

Tél. : Fax :

Adresse du lieu de stage (si différente) :

Dénomination sociale (si différente) : N° SIRET (si différent) :

Signataire de la convention au nom de la structure d'accueil

Nom et prénom :

Fonction :

Mail : N° de téléphone :

Tuteur de stage dans la structure d'accueil

Nom et prénom :

Fonction :

Mail: N° de téléphone :

Le stage

Date de début du stage : Date de fin du stage :

Titre du stage :

Missions du stage :

Compétences attendues (préciser en quoi ce stage est utile dans le cadre de votre formation ex : découverte d'une entreprise, mise en œuvre des connaissances théoriques, gestion de dossier…)

Nombre d'heures hebdomadaires de travail (maximum 35h en France) :

Jours et heures de présence dans la structure d'accueil :

Condition de travail particulière (travail de nuit, travail hors jours ouvrés, déplacements-préciser le véhicule utilisé et l'aire de mobilité, autre situation….) :

Enseignant référent :

Nom et prénom :

Mail:

Si une gratification est prévue (gratification obligatoire pour tout stage supérieur à 2 mois)

Montant de la gratification mensuelle (au minimum 3.6€/heure) :

Modalité de versement de cette gratification :

Liste et montant des avantages en nature :